



Mesdames, Messieurs,

En cette période de canicule, je ne peux que vous recommander de rester à l'abri et de vous hydrater.

Malgré la sécheresse, notre commune prend quand même une belle allure. Seuls, quelques trottoirs restent à nettoyer par leur propriétaire. L'interdiction d'utiliser des produits de traitement, nous oblige à vous demander de l'aide pour permettre le maintien d'une commune propre et agréable.

Cela fait deux ans que la municipalité s'efforce d'améliorer son aspect par son fleurissement, la rénovation et l'entretien régulier du village. Je pense que vous avez pu apprécier certains changements.

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances à tous.

Bien cordialement,

### Petit tour des changements et travaux réalisés sur la commune.

- La commune a investi dans un chalet neuf à l'école maternelle pour remplacer le vieux.

#### Hameau de Bonneleau :

- Les travaux de drainage de l'église sont terminés. **Une messe aura lieu le samedi 13 août à 18h30.** Ce sera la première messe depuis sa réouverture au public en 2021. Un pot d'amitié sera servi après la messe sous le kiosque du domaine des traverses.

- Les grilles du cimetière sont en cours de rénovation ainsi que le pont de Bonneleau.

- Un panneau d'affichage a été installé devant l'étang.

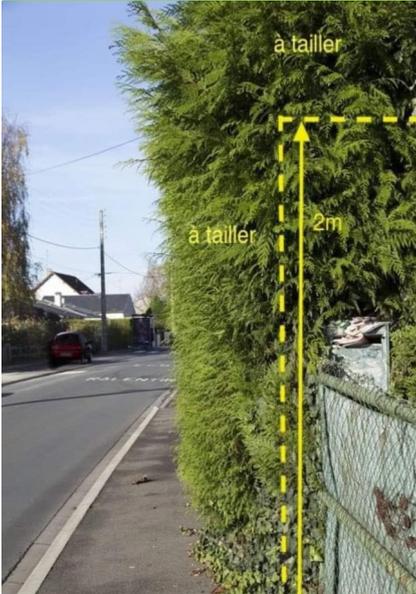




- L'ouverture de l'étang communal est un franc succès. Il est régulièrement réservé par des associations et nombreux particuliers. Le **vendredi 12 août**, l'association Loisirs étang va procéder, en nocturne, à un recensement de la population de carpes dans l'étang. Les carpistes intéressés peuvent se rapprocher de Monsieur HERICHARD au 06.80.76.87.28, au plus tard le 5 août.



### Bien vivre ensemble, règles de bon voisinage



**Taille de haie** : pour le respect de tous, nous vous demandons de bien vouloir tailler vos haies à l'aplomb du domaine public. Le dégagement de la visibilité est indispensable à l'approche d'un carrefour ou d'un virage. De plus, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. **Les trottoirs de la commune n'étant pas très larges et nos routes dangereuses, il est important que cette démarche soit respectée pour le bien être et la sécurité de tous.** Je vous rappelle qu'un arrêté a été pris en date du 18 septembre 2020 concernant l'élagage et le taillage des haies. Cette opération doit être effectuée avant le 20 juillet de chaque année. Concernant l'interdiction de tailler entre le 15 mars et le 31 juillet, seuls les agriculteurs sont concernés par cette mesure et en dehors de la commune.

**Feux de jardin** : l'été est traditionnellement marqué par une reprise des diverses activités d'entretien des espaces naturels et des jardins. Parmi celles-ci, beaucoup génèrent des déchets verts, souvent éliminés par brûlage en infraction avec la réglementation. **Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental**

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) est donc interdit, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage. Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance lorsque des solutions d'élimination réglementaires ont été mises en place. Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale. Nous vous informons que le non respect de la Loi sera sanctionné (450 euros d'amende).

De même, nous vous demandons de respecter les horaires de tonte et de travaux de jardinage. L'arrêté préfectoral dit que concernant les PROPRIETES PRIVEES :

- [...] Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures 30
- Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
- Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

**Urbanisme** : nous vous rappelons que tous travaux effectués de type démolition ou aménagements extérieurs sur sa propriété (pose de fenêtres de toit, ouverture sur façade, changement de toiture, constructions diverses, construction de piscine, pose d'un bungalow, changement de destination d'un bien) est soumis à une déclaration en mairie soit par une demande préalable de travaux, soit par le dépôt d'une demande de permis de construire. Il est possible de présenter vos demandes par voie dématérialisée à l'adresse mail de la commune : [communefontainebonneleau@wanadoo.fr](mailto:communefontainebonneleau@wanadoo.fr). Vous devez joindre le CERFA correspondant à votre projet et toutes les pièces justificatives y afférent.

**Incivilités** : dans le bien vivre ensemble, j'aimerais insister sur le manque de respect de certains administrés qui prennent les espaces verts et les rues de la commune pour une poubelle !!! En effet, il y en a assez de ramasser toutes les semaines les débris laissés par ces personnes. L'agent communal, présent trois fois par semaine depuis mars, régulièrement, le plaisir de collecter des préservatifs usagés, des serviettes hygiéniques souillées, des bouteilles d'eau vides, des canettes de bière, des papiers divers, des masques, du papier toilette, des mégots de cigarettes mais également des déjections canines...

En cas de constatation, des sanctions seront appliquées. Il n'est plus possible de tolérer un tel manquement.

**Horaires de la mairie** : nous vous rappelons les heures de permanences de la mairie : le mardi de 16 heures à 17 h30. En dehors de cet horaire, il est possible de prendre rendez-vous par mail ou par téléphone. Il est impératif de les respecter pour faciliter l'organisation de la secrétaire.

**Salle des fêtes** : désormais, nous vous informons que la rue Neuve sera barrée à la circulation lorsque la salle des fêtes sera louée. Trop de véhicules la prennent en contresens. De plus, lors des dépôts de vos verres, vous êtes priés de ne pas laisser au pied du bac vos poubelles ménagères (des poubelles sont présentes derrière si nécessaire).

## Recensement militaire

**OBJECTIF CITOYEN**

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

### LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS

<b>QUI ?</b>	Garçons et filles de nationalité française
<b>OÙ ?</b>	À la mairie de ton domicile
<b>QUAND ?</b>	Dès 16 ans
<b>AVEC QUOI ?</b>	Votre carte d'identité Le livret de famille Un justificatif de domicile
<b>POURQUOI ?</b>	- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...) - pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) - pour l'inscription d'office sur les listes électorales

## Rentrée scolaire, diplôme

La commune a inscrit 11 élèves de petite section maternelle pour la rentrée scolaire 2022-2023. Ce qui est une bonne nouvelle.

Les jeunes gens ayant reçu un diplôme (brevet des collèges, Bac) peuvent se présenter en mairie avec leur diplôme ou tout autre justificatif pour bénéficier de la carte cadeau qui leur sera remise lors de la cérémonie des vœux du maire en janvier.

## Nos joies



Toutes nos félicitations à nos mariés de l'année, Robert et Murielle ainsi que Nicolas et Elodie

Bienvenue à la petite Kelly, née en février 2022.



## Nos peines



Toutes nos condoléances à la famille de Madame Geneviève ROUAS née FARMANEL qui nous a quitté le 19 février 2022.

## Rétrospective des animations organisées sur la commune



A Pâques, l'association « Fontaine animations » a organisé un atelier de préparation. Quelques familles ont participé à la chasse aux œufs. Tous sont repartis heureux



La cérémonie du 8 mai



Brocante 2022



Loto



Les maîtresses avec l'aide de l'ATSEM ,ont offert un spectacle magnifique à l'occasion de la kermesse 2022. Cette année, les parents d'élève avaient organisés un barbecue qui a été apprécié de tous. Félicitations à tous.



### Concours de chapeaux fleuris du 14 juillet 2022



### Journée avec l'équipe citoyenne et les séniors ...

C'est par une chaude après midi que les séniors sont venus se mettre au frais pour participer à la première rencontre avec l'équipe citoyenne pour un moment de détente. Activité qui a lieu tous les 15 jours, le mardi à partir de 14 heures à la mairie. Pas besoin de s'inscrire, possibilité d'aller chercher les personnes qui n'ont pas de moyens de transport.



## Date à retenir

Repas des aînés et « Octobre Rose » au profit du cancer du sein le samedi 8 octobre 2022.

## Informations diverses

Faites leur découvrir l'ECHANGE entre particuliers, une formule pérenne et ultra-économique

Voir la version en ligne



Bonjour !

Tous les ans, les propriétaires d'animaux de compagnie appréhendent de devoir gérer les **vacances**. En outre, la plupart des solutions de garde représentent un **budget conséquent**: à raison de 15€/jour en moyenne, le budget de cette garde représente vite des sommes importantes, dépassant parfois 1000€/an.

👉 Faites découvrir aux habitants de Fontaine-Bonneleau une solution rassurante qui leur permettra de se constituer un carnet d'adresses **pérenne**, et de **réduire à quasiment zéro le budget** qu'ils devront consacrer à la garde de leur animal de compagnie:

**Animal Futé est le 1er site d'échanges gratuits de garde d'animaux entre particuliers, lancé en 2012.**

**Seule une adhésion symbolique de 9,9€/an est payante.**

Cette formule, qui permet de se dépanner gratuitement et à tour de rôle, entre voisins, compte, actuellement, **2200 adhérents actifs partout en France**. Les propriétaires d'animaux de compagnie qui adoptent cette formule en sont ravis et la **note moyenne des avis est de 4,9/5**.

En souhaitant que cette plateforme d'échanges de garde rende à vos administrés de précieux services, tout en leur faisant faire des **économies très substantielles**,

nous restons à votre disposition par téléphone au 02 28 27 68 19 ou e-mail à [contact@animal-fute.com](mailto:contact@animal-fute.com).

Bien cordialement

Blandine Damour

Présidente Fondatrice d'[Animal Futé](http://AnimalFute.com)

# 3114

AU BOUT DU FEED : TikTok intègre un accès direct au 3114 pour prévenir le suicide chez les jeunes

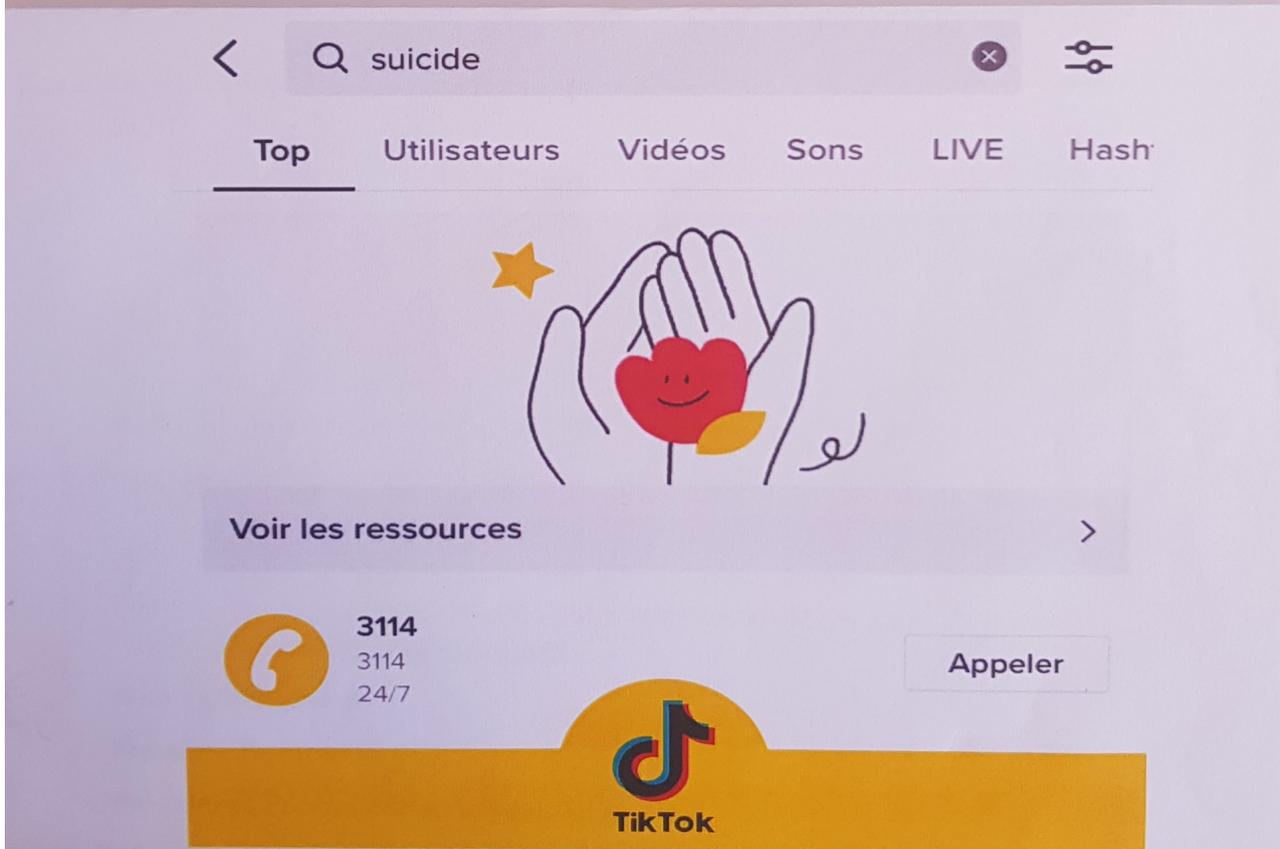
Dorénavant, lorsqu'un utilisateur de TikTok France tape le mot « suicide » dans la barre de recherche du réseau social, le 3114 apparaît comme ressource d'aide. Il s'agit là d'une avancée précieuse qui nous accompagne dans notre mission de prévention du suicide notamment chez les jeunes.

La polémique actuelle autour du Labello challenge sur TikTok réaffirme la responsabilité des réseaux sociaux sur les contenus diffusés. Mais également celle des utilisateurs. Après rapprochement auprès des équipes de sécurité de TikTok, il semblerait qu'elles n'ont pas trouvé traces dudit challenge, si ce ne sont des vidéos de jeunes qui appellent à ne pas le reproduire. Elles poursuivent leurs investigations tout comme nos équipes réparties dans les hôpitaux de France.

Nous vous invitons d'ailleurs à lire cette interview de Samuel Comblez pour 20 minutes : <https://lnkd.in/eUtS7S5u>

Nous restons vigilants et à vos côtés si vous repérez des comportements de détresse chez un proche.

#réseauxsociaux #preventionsuicide #tiktok



Si vous avez des questions ou des suggestions à transmettre à la mairie, vous pouvez le faire via ce coupon, nous serons heureux de répondre à vos demandes.

Prénom : .....

Nom : .....

Votre ou (vos) question(s) : .....

.....

MAIRIE  
20 place Saint Cyr  
60360 Fontaine Bonneleau  
Tel : 03.44.82.91.03  
@:communefontainebonneleau@wanadoo.fr